

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 22			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	15		15		15	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	Total II	15		15		15	
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	3 962		3 962		3 962	
	Autres créances	7 091		7 091		7 091	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	38 155		38 155		38 155	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	49 208		49 208		49 208	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	49 223		49 223		49 223	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 22	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000		10 000	
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	30 511		30 511	
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	40 511		40 511	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	457		457	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 480		1 480	
	Dettes fiscales et sociales	5 899		5 899	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	876		876	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	8 712		8 712	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	49 223		49 223	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

8 712

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 22			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	97 355		97 355		97 355	
Production vendue de biens						
Production vendue de services	30 383		30 383		30 383	
Chiffre d'affaires NET	127 738		127 738		127 738	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			2		2	
Total des Produits d'exploitation (I)			127 740		127 740	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			85 209		85 209	
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			5 485		5 485	
Impôts, taxes et versements assimilés			800		800	
Salaires et traitements			350		350	
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			0		0	
Total des Charges d'exploitation (II)			91 845		91 845	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			35 895		35 895	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	22		12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		35 895			35 895	
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		5 384			5 384	
Total des produits (I+III+V+VII)		127 740			127 740	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		97 229			97 229	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		30 511			30 511	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

S.A.S 4C4

30 rue du 35è Rég. d'Aviation

69500 BRON

ANNEXE DU 23/03/2022 AU 31/12/2023

EXAVALOR

59 rue de Verdun

69500 BRON

0472379820

ANNEXE

Exercice du 23/03/2022 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 49 222.77 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 127 737.56 Euros et dégageant un bénéfice de 30 510.55 Euros.

L'exercice a une durée de 22 mois, couvrant la période du 23/03/2022 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 23/03/2022 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			15
TOTAL			15
TOTAL GENERAL			15

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			15	15
TOTAL			15	15
TOTAL GENERAL			15	15

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	1 000			1 000

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 925
Total	1 925

4C4

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 30 rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation - 69500 BRON
911741767 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le 27 mars, à 18 heures 30,

Les associés de la SAS 4C4 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire. Chaque associé a été convoqué par courrier électronique ou papier, conformément aux statuts.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Anthony RAMPON préside la réunion en sa qualité de Président.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions émises par la Société, formant le capital social et ayant droit de vote.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la convocation adressée à chaque associé,
- la feuille de présence et les pouvoirs donnés par les associés représentés,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2023,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- le rapport de gestion du Président,
- le texte des projets de résolutions,

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et / ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Quitus au Président,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Affectation du résultat,
- Approbation de la rémunération du Président de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion du Président.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve, tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 30 511 euros.

Elle approuve également les opérations traduites ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale est informée qu'aucune convention réglementée, telle que visées par les dispositions de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, n'a été conclue au titre de l'exercice 2023.

Les conventions réglementées conclues au titre des exercices précédents se poursuivent.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice s'élevant à 30 511 euros, au crédit du compte « Autres réserves ».

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du Bureau.

Le Président

